

N° : DE/44/5/19.03.2018- 1

<b>EXTRAIT du PROCES-VERBAL des          DELIBERATIONS DU CONSEIL          DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES</b>			
Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	<b>47</b>	Absents représentés :	<b>10</b>
Présents	<b>35</b>	Absents non représentés :	<b>2</b>
<b>VOTANTS</b>			<b>45</b>

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 19 mars 2018, après convocation légale reçue le 13 mars 2018, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

**Etaient présents :**

Mme Ingrid APPRIOU, M. Rémy ARNAUD, M. Jean BERARD, M. Henri BERNAL, M. Pascal BONNIN, Mme Sandrine LAGNEAU, M. Alain BRES, M. Didier CARLE, M. Gwenaël CLAUDON, M. Jean-Claude DANY, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, Mme Sylviane FERRARO, M. Pierre GABERT, M. Stéphane GARCIA, M. Christian GROS, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, M. Thierry LAGNEAU, M. Bernard LE MEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Laurence MONTERDE, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, Mme Mireille PEREZ, M. Michel PERRAND, M. Christian RIOU, Mme Emmanuelle ROCA, M. Serge SOLER, M. Michel TERRISSE, M. Christian TORT, Mme Maryse TORT, Mme Sylviane VERGIER.

**Etaient Absents représentés :**

Mme Karine CANDALE (pouvoir donné à Mme Laurence MONTERDE), Mme Martine CASADEÏ (pouvoir donné à Mme Maryse TORT), Mme Patricia COURTIER (pouvoir donné à Mme Mireille PEREZ), M. Dominique DESFOUR (pouvoir donné à M. Serge SOLER), Mme Annie GARNERO (pouvoir donné à M. Mario HARELLE), M. Gérard GERENT (pouvoir donné à M. Pascal BONNIN), M. Jacques GRAU (pouvoir donné à Mme Sylviane FERRARO), Mme Françoise LAFAURE (pouvoir donné à M. Pierre GABERT), Mme Annie MILLET (pouvoir donné à Mme Evelyne ESPENON), Mme Fabienne THOMAS (pouvoir donné à Mme Emmanuelle ROCA).

**Etaient Absents non représentés :**

M. Alain MILON, Mme Isabelle VINSTOCK

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : **Mme Sandrine LAGNEAU** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Donné acte des décisions communautaires**

Monsieur le Président informe l'Assemblée des dernières décisions qu'il a été amené à prendre, à savoir :

**N° 01 du 09/01/2018**

Désignation de Maître Patrice COSSALTER, Avocat à la Cour, pour défendre les intérêts de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » devant le Tribunal Administratif de Nîmes pour défendre les intérêts de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » dans l'affaire Mme Annie REY/ CCSC dossier N° 1703901-0 enregistrée le 22 décembre 2017 et l'affaire Sté L'art du Feu / CCSC dossier N°1703724-3 enregistrée le 11 décembre 2017.

Acte Exécutoire

Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982

Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le :

Affiché le :

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
LES SORGUES DU COMTAT

**N° 02 du 23/01/2018**

Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment d'activités sur le site du Pérussier à Monteux avec Monsieur Jean-Christophe PIVATO, artisan électricité générale. Le contrat de location est un bail de courte durée de 36 mois, prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> février 2018 et s'achevant au plus tard le 31 janvier 2021. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à 54.60 €HT, soit 65.52 €TTC.

**N° 03 du 25/01/2018**

Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment d'activités sur le site du Pérussier à Monteux avec l'entreprise individuelle « Comtat Diffusion Services », représentée par son gérant Monsieur Thierry PARNET, activité : « vente papeterie, mobilier de bureau, hygiène et produits d'emballage ». Le contrat de location est un bail de courte durée de 36 mois, prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> février 2018 et s'achevant au plus tard le 31 janvier 2021. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à 126.21 €HT, soit 151.46 €TTC.

**N° 04 du 25/01/2018**

Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment d'activités sur le site du Pérussier à Monteux avec la SAS « NICOLAS GALANTI », représentée par son président Monsieur Nicolas GALANTI, activité : « électricité générale ». Le contrat de location est un bail de courte durée de 36 mois, prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> février 2018 et s'achevant au plus tard le 31 janvier 2021. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à 387.00 €HT, soit 464.40 €TTC.

**N° 05 du 25/01/2018**

Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment d'activités sur le site du Pérussier à Monteux avec Monsieur Thomas ANTONIN, activité : réparation de meubles d'antiquité destinés à la revente. Le contrat de location est un bail de courte durée de 36 mois, prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> février 2018 et s'achevant au plus tard le 31 janvier 2021. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à 389.06 €HT, soit 466.87 €TTC.

**N° 06 du 26/01/2018**

Contrôle annuel du matériel des Services Techniques de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ». Signature du marché avec la Société COVETECH SAS, 620 Avenue du Marché Gare – 34070 MONTPELLIER.

Contrôle semestriel et annuel du matériel pour un montant total de 90,00 € HT / par matériel/par intervention.

Le contrat prendra effet à sa signature et ce pour une durée de deux (2) ans renouvelable par tacite reconduction pour une durée égale.

**N° 07 du 26/01/2018**

Marché de prestations de services d'Etude : Création d'un Atlas Territorial de l'Emploi

Signature du marché avec le bureau d'études ITAQUE – SIRET 423 010 784 00043 60, Chemin de Fontanille BP 91502- 84916 AVIGNON CEDEX 9

Modalités de paiement :

\*Etape 1 : soit 4,5 jours x 1 150,00 € HT → 5 175,00 € HT

\*Etape 2 : soit 7 jours x 1 150,00 € HT → 8 050,00 € HT

\*Etape 3 : soit 2,5 jours x 1 150,00 € HT → 2 875,00 € HT

TOTAL HT → 16 100,00 € HT

Le marché prendra effet à la notification du marché avec l'Ordre de Service.

**N° 08 du 29/01/2018**

CONVENTION CADRE DE FORMATION - Année 2018 avec le C.N.F.P.T. (Centre National de la Fonction Publique Territoriale), afin de prendre en compte les formations non prises en charge dans le cadre de la cotisation obligatoire.

Acte Exécutoire

Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982

Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le :

Affiché le :

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**LES SORGUES DU COMTAT**

**N° 09 du 07/02/2018**

Création d'une régie de recettes et d'avances pour la mise en vente de prestations et produits touristiques et d'une sous régie de recettes pour la Régie Autonome de l'Office de Tourisme Intercommunal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. La régie mixte est installée à Pernes-les-Fontaines 84210 - Place Gabriel Moutte. La sous régie de recettes est installée à Monteux 84170 – 80 rue Aimé Dupré.

La régie mixte et la sous régie de recettes fonctionnent du 1er janvier au 31 décembre.

La régie et la sous régie encaissent les produits suivants :

- Livres, DVD, CD, Cartes postales,
- Objet de promotion feu d'artifice,
- Visite,
- Location vélo,
- Forfait Guide pratique + internet

**N° 10 du 07/02/2018**

Emprunt ZAC de Beaulieu – Mise en place d'un nouvel emprunt avec la Caisse d'Epargne et remboursement du prêt A291401F Annule et remplace la décision N° CC/44/7.3/2017-149. Remboursement du prêt A291401F pour un montant de capital restant dû de 29.526.315,80 € auprès de la Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse.

Nouveau prêt d'un montant global de 29.526.315,80 € auprès de la Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse.

La durée totale du prêt sera de 216 mois avec un différé d'amortissement en capital de 24 mois, à compter du 25 juillet 2017. Le remboursement du prêt sera trimestriel, le taux est de EURIBOR 3 mois + 1.50%. La commission d'engagement est de 0,30%.

**N° 11 du 09/02/2018**

Avenant au Contrat d'Entretien et Contrôle des Rideaux Electriques situés au Local du Baron à Sorgues. Signature du marché avec la Société AAFA Zac des Créon Sud 2- 46 Rue des Négades 84420 PIOLENC.

- Local Espaces Verts à Sorgues : 1 rideau ..... 55,00 € HT / VISITE ANNUELLE

L'avenant prendra effet à sa signature.

**N° 12 du 19/02/2018**

Marché d'assistance dans le domaine de l'assurance pour la mise en concurrence des contrats d'assurance de la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat avec la Société ACE Consultants, 42 Boulevard Calmette – BP 10191 - 30401 VILLENEUVE LEZ AVIGNON Cedex pour un montant de :

- Premier paiement : 1 725.00 € HT soit 2 070.00 € TTC

- Deuxième paiement : 1 725.00 € HT soit 2 070.00 € TTC

- Déplacement supplémentaire à la demande de la CCSC = 250.00 € HT

Le contrat prendra effet à sa signature jusqu'au 31/12/2018.

**N° 13 du 19/02/2018**

Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment d'activités sur le site du Pérussier à Monteux avec l'EURL « SUD PIZZA », représentée par son gérant Monsieur Matthieu GUILLOTIN, activité : « formation, vente de produits alimentaires et de matériel liés à la restauration, formation de pizzaiolos ». Le contrat de location est un bail de courte durée de 36 mois, prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018 et s'achevant au plus tard le 28 février 2021. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à 132.05 €HT, soit 158.46 €TTC.

**N° 14 du 19/02/2018**

Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment d'activités sur le site du Pérussier à Monteux avec la SARL « PIZZA STORE », représentée par son gérant Monsieur

Acte Exécutoire

Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982

Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le :

Affiché le :

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**LES SORGUES DU COMTAT**

Thierry CRANSAC, activité : commerce de gros d'articles en carton. Le contrat de location est un bail de courte durée de 36 mois, prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018 et s'achevant au plus tard le 28 février 2021. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à 702.28 €HT, soit 842.74 €TTC.

**N° 15 du 21/02/2018**

AVENANT n°2 au Contrat de Gestion d'installation en génie climatique sur différents bâtiments de la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat - Signature de l'avenant avec la SOMEGEC SARL – 3 Avenue de l'Orme Fourchu - ZI de Fontcouverte – 84000 AVIGNON pour un montant total de 1 665,00 € HT / AN. L'avenant au contrat prend effet à sa date de signature et ce pour la même durée que le contrat précédemment signé.

**N° 16 du 22/02/2018**

Prestation de nettoyage de certains locaux de la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat avec la Société ONET SERVICE – 143 avenue de la Moineaudière – 84320 ENTRAIGUES

- Durée hebdomadaire : 15,50 H
- Montant mensuel de la prestation : 1485.02€ HT

La mission commencera le 5 mars 2018 pour une durée de 2 mois

**Le Conseil Communautaire, Monsieur Christian GROS, Président, entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, PREND ACTE** des décisions que le Président a été amené à prendre.



**Le Président,**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
 Et ont signé au registre les membres présents.  
 Pour copie conforme.

**Christian GROS**

**Président de la Communauté de communes  
 Les Sorgues du Comtat**

